

# COMMUNIQUE DE PRESSE



18 juillet 2008

## **L'APCM et l'UPA soutiennent la demande de l'UEAPME d'inscrire définitivement le principe « Penser aux petits d'abord » dans la législation communautaire**

Le 18 juillet, devant le Conseil compétitivité de Jouy-en-Josas, Andréa Benassi, le secrétaire général de l'Union européenne de l'Artisanat et des PME a proposé que le Conseil adopte un accord interinstitutionnel avec le Parlement et la Commission pour appliquer pleinement les principes principaux du Small Business Act, en particuliers le « Penser aux petits d'abord ».

L'APCM et l'UPA soutiennent cette initiative qui permettrait de rendre le Small Business Act complètement applicable et légalement contraignant en Europe, permettant ainsi aux Etats Membres d'inscrire ces principes dans leurs politiques dans le respect des règles de subsidiarité et de proportionnalité.

Le principe « Penser aux petits d'abord », doit être généralisé, correctement appliquée et devenir la norme, évitant ainsi le recours à des exemptions pour les petites entreprises qui représentent 98 % des entreprises en Europe. Si la communication de la Commission européenne du 25 juin sur le SBA s'inscrit dans cet esprit, la portée concrète et la mise en œuvre de ces principes restent encore très largement incertaines.

L'UEAPME est la seule organisation d'employeurs représentant exclusivement l'artisanat et les PME au sein de l'Union européenne. Elle regroupe 87 organisations nationales (dont l'APCM et l'UPA) totalisant 12 millions d'entreprises et 55 millions d'employés.

### **A Paris**

Jean-Côme Delerue  
01.47.63.31.31  
06.77.64.40.78  
upa@upa.fr

Elisabeth de Dieuleveult  
01 44 43 10 96 et 06 61  
25 98 00  
dieuleveult@apcm.fr

### **A Bruxelles**

Francesco Longu,  
+ 32 (0) 496 520 329  
pressoffice@ueapme.com

Luc Hendrickx,  
+ 32(0) 2 230 75 99  
l.hendrickx@ueapme.com